



LES LUTINS DU VEXIN

Association Loi 1901 – Journal Officiel Septembre 1994
Siret et code APE voir chaque structure
Agrément ministériel Jeunesse et Sports n° 95-2005 JEP 164

Siège social : 7 Boulevard Gambetta - BP 90 003 - 95640 MARINES

Site internet : <http://lutinsduvexin.fr>

Siège social

La présidente/Le bureau

Julie RAMBAULT
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
julie.rambault@asso-lutins-vexin.fr

Direction Générale

Magali RIVOALLAN
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
magali.rivoallan@asso-lutins-vexin.fr

Comptabilité

compta.lldv@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Moussillons »

Siret 419 455 761 00033
Code APE 8891A
10/12 Blvd Gambetta
95640 Marines
Direction : Valérie DANIEL
creche.marines@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Pit'chouns »

Siret 419 455 761 00025
Code APE 8891A
26 bis rue de la Mairie
95640 Haravilliers
Tél. 01 34 40 52 93
Direction : Sylvie MASSANA
creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr

Les Accueils de Loisirs et périscolaires

Karine BIVONA
06.79.57.13.50

« Les Tournesols »

Siret 419 455 761 00066
2 rue des écoles, groupement scolaire
95750 Chars
Tél : 06 74 95 64 14
lestournesols@asso-lutins-vexin.fr

« La Chamailleterie »

Siret 419 455 761 00058
Code APE 9329Z
7 Blvd Gambetta
95640 Marines
Tél. 01 30 39 99 39
lachamaillerie@asso-lutins-vexin.fr

« Pinocchio »

Accueil périscolaire de Santeuil Brignancourt
Siret 419 455 761 00074
Code APE 9329Z
7 Rue de l'Eglise – BP 90003
95640 SANTEUIL
periscolaire.santeuil@asso-lutins-vexin.fr

« Les Tilleuls »

Siret 419 455 761 000 ??
Code APE 9329Z
27 rue Dampont
95640 US
lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT **Accueil Extra-Scolaire des enfants de 3 à 12 ans** **à partir du 01/09/2025 jusqu'au 31/12/2025**

Entre

L'association à but non lucratif (Loi 1901), dénommée « Les Lutins du Vexin » dont le siège social est au 7 boulevard Gambetta - B.P. 90003 - 95640 MARINES, représentée par Madame Julie RAMBAULT, Présidente de ladite Association,

d'une part

Et

La commune de US représentée par Monsieur Jhony BOURGIN, agissant en sa qualité de Maire de la commune,
Ci-après désignée « la commune de US »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'association « Les Lutins du Vexin » et la commune de US, pour la gestion et l'organisation de l'accueil extra-scolaire les mercredis et vacances scolaires jusqu'au 31/12/2025.

Article 2 – Objectifs et descriptif des services

En répondant aux besoins d'accueil et en proposant des animations de qualité, l'accueil extrascolaire contribue au bien-être des familles et des enfants. Il permet aux parents actifs de concilier vie familiale et vie professionnelle ; l'accueil extrascolaire concourt ainsi à l'attractivité et au développement du territoire.

Article 3 – Engagement d'accueil de l'association

L'association s'engage à organiser l'accueil extrascolaire à destination des enfants de la Communauté de Commune Vexin Centre en priorité et également extérieurs à la CCVC, sur les sites des écoles Les Tilleuls et les Coquelicots de Us selon les conditions suivantes :

- Déclaration de l'activité à la DDCS
- Déclaration de l'activité auprès de la CAF
- Chaque mercredi en période scolaire jusqu'au 31/12/2025,
- 1 semaine de vacances scolaires du 20 au 24/10/2025
- Effectifs concernés par cette convention : 48 enfants



Siège social

La présidente/Le bureau

Julie RAMBAULT

7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
julie.rambault@asso-lutins-vexin.fr

Direction Générale

Magali RIVOALLAN

7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
magali.rivoallan@asso-lutins-vexin.fr

Comptabilité

compta.lutins@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Moussaillons »

Siret 419 455 761 00033
Code APE 8891A
10/12 Blvd Gambetta
95640 Marines
Direction : Valérie DANIEL
creche.marines@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Pit'chouns »

Siret 419 455 761 00025
Code APE 8891A
26 bis rue de la Mairie
95730 Haravilliers
Tél. 01 34 40 52 93
Direction : Sylvie MASSANA
creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr

Les Accueils de Loisirs et périscolaires

Karine BIVONA
06.79.37.13.50

« Les Tournesols »
Siret 419 455 761 00066
2 rue des écoles, groupement scolaire
95730 Chars
Tél : 06 74 95 64 14
lestournesols@asso-lutins-vexin.fr

« La Chamailerie »
Siret 419 455 761 00058
Code APE 9329Z
7 Blvd Gambetta
95640 Marines
Tél. 01 30 39 99 39
lachamailerie@asso-lutins-vexin.fr

« Pinocchio »
Accueil périscolaire de Santeuil Brignancourt
Siret 419 455 761 00074
Code APE 9329Z
7 Rue de l'Eglise - BP 90003
95640 SANTEUIL
periscolaire.santeuil@asso-lutins-vexin.fr

« Les Tilleuls »
Siret 419 455 761 000 77
Code APE 9329Z
27 rue Dampont
95640 US
lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr

Article 4 – Les locaux

Les locaux dédiés au sein des Ecoles :

- Les Tilleuls, 27 rue Dampont 95450 US, salle d'activité du périscolaire, salle de motricité, 1 bureau et 1 cuisine à l'étage, salle d'activité à l'étage
- Les Coquelicots, 29 rue Dampont 95640 US, atrium pour les activités, la salle de motricité,

ainsi que tout autre local qui serait affecté par la Commune de Us, sont mis à la disposition de l'Association gratuitement. L'entretien, la maintenance et le ménage y sera effectué par les bons soins de la commune de Us.

La commune de Us devra communiquer à l'Association le nom de la personne ressource de la commune à laquelle remonter les problématiques qui pourront être rencontrés concernant les locaux et leur aménagement.

Les locaux doivent être conformes aux conditions de sécurité et aux exigences de la DDCS. L'Association en dispose et peut organiser tout type d'activité et de manifestation conformément à ses statuts.

La Commune de Us veillera à concerter et impliquer la représentante de l'association ou le/la directeur(trice) de l'accueil de loisirs pour aménager les lieux afin d'accueillir les enfants dans un cadre confortable et sécurisant en conformité avec le projet pédagogique de la structure.

Article 5 – Modalités économiques, financières et comptables

La participation prévue pour le fonctionnement du 01/09/2025 au 31/12/2025 est fixée à CINQ MILLE SEPT CENT EUROS (5 700 €). Cette somme est due pour l'année de transition 2025. A partir de 2026, l'Association pourra conventionner directement avec la CCVC..

La somme convenue sera versée après la délibération du Conseil Municipal de la commune de US dès réception du versement de la subvention de la CCVC ou au plus tard le 15/11/2025.

La commune de Us s'engage à prendre à sa charge le matériel pédagogique permettant le fonctionnement de l'activité extrascolaire (mobilier, aménagements, ...), l'association complètera les éléments mis à disposition par la fourniture de petit mobilier, matériels et consommables.

La commune de Us met à disposition de l'Association les agents de restauration nécessaire à assurer les missions liées à la restauration des enfants de la réception des repas en liaison froide que l'Association se charge de commander, jusqu'à la plonge et le ménage d'après cantine. Cette mise à disposition sera refacturée à l'Association pour un montant de MILLE QUATRE CENT EUROS (1400€) pour la période de septembre à décembre 2025.

La commune de Us assurera l'entretien des locaux et le ménage quotidien. Cette prestation de ménage assurée par la commune sera refacturée à l'Association pour un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (484€) défini pour la période de septembre à décembre 2025.

L'excédent de gestion éventuellement dégagé à la fin de l'année restera acquis à l'association.



Les Lutins du Vexin

Siège social
La présidente/Le bureau
Julie RAMBAULT
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
julie.rambault@asso-lutins-vexin.fr

Direction Générale
Magali RIVOALLAN
7 Blvd Gambetta
BP 90 003 - 95640 Marines
magali.rivoallan@asso-lutins-vexin.fr

Comptabilité
compta.lutins@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Moussaillons »
Siret 419 455 761 00033
Code APE 8891A
10/12 Blvd Gambetta
95640 Marines
Direction : Valérie DANIEL
creche.marines@asso-lutins-vexin.fr

Crèche « Les Pit'chouns »
Siret 419 455 761 00025
Code APE 8891A
26 bis rue de la Mairie
95640 Haravilliers
Tél. 01 34 40 52 93
Direction : Sylvie MASSANA
creche.haravilliers@asso-lutins-vexin.fr

**Les Accueils de Loisirs
et périscolaires**

Karine BIVONA
06.79.57.13.50

« Les Tournesols »
Siret 419 455 761 00066
2 rue des écoles, groupement scolaire
95750 Chars
Tél : 06 74 95 64 14
lestournesols@asso-lutins-vexin.fr

« La Chamailerie »
Siret 419 455 761 00058
Code APE 9329Z
7 Blvd Gambetta
95640 Marines
Tél. 01 30 39 99 39
lachamailerie@asso-lutins-vexin.fr

« Pinocchio »
Accueil périscolaire de Santeuil Briguecourt
Siret 419 455 761 00074
Code APE 9329Z
7 Rue de l'Eglise - BP 90003
95640 SANTEUIL
periscolaire.santeuil@asso-lutins-vexin.fr

« Les Tilleuls »
Siret 419 455 761 000 ??
Code APE 9329Z
27 rue Dampont
956450 US
lestilleuls@asso-lutins-vexin.fr

Article 6 – Responsabilités et assurances

La commune de Us souscritra toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les locaux.
En cas de sinistre, la commune s'engage à informer l'association dans un délai de 48 heures.

Les enfants sont placés sous la responsabilité directe du directeur(trice) de l'accueil de loisirs. Son nom et ses coordonnées sont communiqués à la commune de Us.

Article 7 – Durée, avenants et litiges

La présente convention est conclue et prend effet à compter **du 01/09/2025 au 31/12/2025.**

Ainsi, la commune de Us s'engage à présenter chaque année au Conseil Municipal la demande d'approbation sur la reconduction de cette convention et à transmettre la délibération du Conseil Municipal à l'Association. Sans notification envoyée par lettre recommandée au siège de l'Association, 2 mois avant la reconduction, la convention est tacitement reconduite selon les mêmes modalités de septembre à juillet de l'année suivante et est réputée validée par le Conseil Municipal.

La convention est susceptible de modification par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

En cas de litige, une tentative de conciliation sera engagée par les parties. A défaut d'entente, le litige sera porté devant la juridiction administrative compétente.

Article 8 – Caducité de la convention

La convention deviendra caduque en cas :

- De dissolution de l'association, dans quel cas la résiliation demandée par la commune serait immédiate,
- De dénonciation par la commune ou l'Association, après un préavis de deux (2) mois.

Us, le 30/07/2025

Pour Les Lutins du Vexin
RAMBAULT Julie
Présidente de l'Association


Association "Les Lutins du Vexin"
Service administratif
7, Bd Gambetta
BP 90003 - 95640 MARINES
Tél./Fax 01 30 39 92 99

Pour la commune de Us
Jhony BOURGIN
Maire de US

